



Brevets et innovation : état des lieux et rayonnement français

En 2015, le nombre total de dépôts de brevets dans le monde a atteint un nouveau record avec 2 888 800 brevets déposés (+7,8 % par rapport à 2014). Il est généralement acquis qu'une entreprise ou un État qui déposerait un nombre considérable de brevets bénéficierait d'une forte vitalité. Cette affirmation est en partie vraie, même si une analyse strictement quantitative ne peut entièrement rendre compte du potentiel d'innovation d'un acteur donné.

Les dépôts de brevets sont-ils vraiment synonymes d'innovation ?

Plusieurs dizaines d'organismes régissent la certification de brevets dans le monde, ils sont tous différents (prix, droits, etc.) mais visent tous à conserver le monopole d'une invention pendant un certain temps (souvent de 20 à 25 ans). Les huit principaux sont : l'OMPI rattachée à l'ONU, l'OEB rattachée à l'UE, la JPO (Japon), la Kipo (Corée du Sud), la Sipo (Chine), l'USPTO (États-Unis), la DPMA (Allemagne) et l'INPI (France). Le caractère national et géographique de ces organismes n'est pas exclusif pour autant. Une entreprise chinoise peut donc déposer des brevets auprès de chacun de ces organismes¹.

Généralement, le nombre de brevets déposés n'est pas proportionnel au potentiel d'innovation de l'acteur qui les émet. Pour avoir une idée plus précise de ce potentiel, il est par exemple nécessaire d'observer le taux entre brevets déposés et brevets délivrés². Aussi, le dépôt d'un brevet est une arme juridique qui se prête à différentes stratégies qui peuvent être offensives ou défensives. Un dépôt peut même servir de leurre dans le cas d'une stratégie d'influence où une entreprise déposerait des brevets sur des impasses technologiques dans le but d'égarer un concurrent. D'autres, au contraire, mettent leurs brevets dans le domaine public pour que leurs technologies se normalisent. Enfin, il convient de prendre en compte le coût de dépôt d'un brevet, qui influe directement sur la capacité de certains acteurs à déposer. La Chine illustre très bien cet écart qualitatif. Elle est depuis 2010 le premier déposant de brevets au monde, avec un total de 1 101 864 en 2015 (+ 18,7 % par rapport à 2014). Cependant un classement des 100 plus grands innovateurs mondiaux en 2016, réalisé par l'entreprise *Clarivate Analytics*, classe le pays en dernière position : la seule entreprise chinoise présente dedans est *Huawei*.

L'aéronautique, un point fort pour la France

Contrairement à la Chine, la France qui est habituellement le 6^e pays à déposer le plus de brevets (derrière la Chine, les États-Unis, le Japon, la Corée du Sud et l'Allemagne), est le 3^e pays le plus innovant du monde, et le 1^{er} en Europe, d'après le même classement. Sur les 100 organismes les plus innovants, 10 seraient français, contre 39 américains et 34 japonais³. Cette position avantageuse s'explique par la capacité à réinvestir une grande part des bénéfices en R&D, et par l'excellence de certains pôles français d'innovation dans des secteurs tels que la médecine, la chimie, l'énergie et l'aéronautique. Par exemple, le classement présente seulement 4 entreprises dans le secteur aéronautique, dont deux françaises : *Thales* et *Safran* (414 et 861 dépôts dans les 8 principaux offices en 2015) ; et deux américaines : *Boeing* et *Lockheed Martin*.

En règle générale, le secteur aéronautique français est très dynamique en matière de déposition de brevets, *Airbus Group*, le *CNES* et *Dassault Systèmes* (960, 41 et 44 dépôts dans les 8 principaux offices en 2015), illustrent cet état de fait. Pour le détail des demandes du secteur aéronautique, les demandes formulées auprès de l'INPI par *Safran* concernent principalement les domaines de l'aérospatiale (turbomachines, aubes) et les moteurs d'aéronefs. Pour *Airbus Group*, elles concernent l'aérospatiale (aéronefs) et les techniques de communication (antennes, fréquences). Enfin, pour *Thales* les dépôts se font principalement dans les domaines de l'informatique et des communications spécifiques à l'aérospatiale.

Le secteur automobile, qui émet pourtant le plus de brevets en France, est seulement présent dans le classement Clarivate Analytics, à travers l'équipementier Valeo. Peugeot PSA, Renault et Michelin ne sont, en revanche, pas présents dans ce secteur dominé par des Américains, et par des Japonais (à noter qu'aucune entreprise allemande n'y figure). On en profitera aussi pour relever que dans le secteur de la recherche publique, sur un total de cinq centres présentés, trois sont français (le CNRS, le CEA, et IFP Energies Nouvelles). Enfin, l'Île-de-France est, avec la Bavière, la région d'Europe qui dépose le plus de brevets.

Ces propos ne reflètent que l'opinion de l'auteur.

1 À titre d'exemple les premiers déposants auprès de l'OEB sont les États-Unis et la Chine.

2 Ainsi, pour 2 888 800 brevets déposés en 2015, environ 1 240 000 ont été délivrés.

3 Puis l'Allemagne (4), la Corée du Sud et la Suisse (3 chacune), les Pays-Bas (2) ; la Chine, la Finlande, l'Irlande, la Suède et Taiwan (1).